



## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 2 n°14 et délivrée à Monsieur Jean Dominique ETCHEGARAY, à la date du 23 avril 1928, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains



## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 8 n°10 et délivrée à Madame Ellen MAC GARRY veuve SCHERDLIN, à la date du 19 septembre 1933, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains



## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 8 n°11 et délivrée à Madame Maria Teresa REITOU née CELHAY, à la date du 10 octobre 1933, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains



## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 10 n°20 et délivrée à Monsieur José Alfred SANTAMARIA, à la date du 20 octobre 1932, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

Ville de  
Cambo-les-Bains



Kanboko Herria

## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 12 n°12 et délivrée à Mademoiselle LEMARIÉ, à la date du 29 juin 1940, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains



## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 14 n°4 et délivrée à Mademoiselle Françoise QUESNOT, à la date du 12 octobre 1940, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
*Maire de Cambo-les-Bains*

Ville de  
Cambo-les-Bains



Kanboko Herria

## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 14 n°20 et délivrée à Monsieur Marius DOUAU, à la date du 30 mai 1943, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains



## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 16 n°4 et délivrée à Monsieur Joseph FERRÉ, à la date du 30 octobre 1947, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains

Ville de  
Cambo-les-Bains



Kanboko Herria

## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 16 n°18 et délivrée à Monsieur René MAZIERE, à la date du 06 février 1961, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
*Maire de Cambo-les-Bains*



## **Certificat constatant l'affichage de procès-verbaux relatifs à l'état d'abandon d'une concession perpétuelle**

Conformément à l'article R 2223-16 du code général des collectivités territoriales, je soussigné, Vincent BRU, Maire de Cambo-les-Bains, certifie que le procès-verbal dressé le 04 septembre 2015, par arrêté de délégation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par Madame Eliane NOBLIA, Troisième adjointe au maire, avec l'assistance de Monsieur Frantz CANDAS, Brigadier chef principal de police municipale, relatif au constat de l'état d'abandon de la sépulture située dans le cimetière communal, file 16 n°20 et délivrée à Madame Marie Louise PIAUX veuve GORVAN, à la date du 02 octobre 1954, a été affiché pendant trois périodes d'un mois, à quinze jours d'intervalle, du 07 septembre au 06 octobre 2015, du 22 octobre au 21 novembre 2015, et du 07 décembre 2015 au 06 janvier 2016, à la porte de la mairie et à celle du cimetière de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-verbal constatant l'état d'abandon de la sépulture désignée ci-dessus.

Fait à Cambo-les-Bains, le 07 janvier 2016.



**Vincent BRU**  
Maire de Cambo-les-Bains